FEUILLE DE PRESENCE PERIODIQUE DE LA CANTINE

1ère période du 4 septembre au 20 octobre 2017

(à rendre à l'école avant le 7 septembre 2017) merci de cocher les jours de présence

Nom: Prénom:

DATE			PRESENCE
Lundi	4	septembre	
Mardi	5	septembre	
jeudi	7	septembre	
vendredi	8	septembre	
lundi	11	septembre	
mardi	12	septembre	
jeudi	14	septembre	
vendredi	15	septembre	
lundi	18	septembre	
mardi	19	septembre	
jeudi	21	septembre	
vendredi	22	septembre	
lundi	25	septembre	
mardi	26	septembre	
jeudi	28	septembre	
vendredi	29	septembre	
lundi	2	octobre	
mardi	3	octobre	
jeudi	5	octobre	
vendredi	6	octobre	
lundi	9	octobre	
mardi	10	octobre	
jeudi	12	octobre	
vendredi	13	octobre	
lundi	16	octobre	
mardi	17	octobre	
jeudi	19	octobre	
vendredi	20	Octobre	

RÈGLEMENT DE LA CANTINE RÉFECTOIRE ET COUR DE RÉCRÉATION 2017-2018



La cantine est un service social et non obligatoire mis en place sous la seule responsabilité de la commune.

Le service de restauration favorisera l'autonomie et la socialisation de l'enfant. L'accent sera mis sur la politesse, l'hygiène, les relations harmonieuses et la solidarité.

La cantine est un lieu éducatif et d'apprentissage du goût, du respect et de la vie en groupe.

L'acceptation et le respect du présent règlement conditionnent l'accueil des enfants au réfectoire.

Inscription - Tarification

Le tarif du repas enfant, à compter du 4 septembre 2017, est de 2.95 €.

Les factures sont établies mensuellement après décompte des repas pris par l'enfant. Elles doivent être réglées dans les délais, soit par prélèvement, par chèque ou en espèces à la mairie de Noyant-Villages (02.41.89.51.14).

Le nombre de places à la cantine est limité.

Merci de retourner avant le 7 septembre 2017 à l'école le bulletin d'inscription.

Si votre enfant mange occasionnellement à la cantine, il vous sera demandé de remplir les feuilles d'inscription par période. En cas de présence non prévue, merci d'informer la cantine (le matin de 9h00 à 11h00) au 02 41 82 27 56 au moins 48 h à l'avance.

La cantine ne pourra pas accueillir votre enfant, si vous l'inscrivez le matin pour le midi ou la veille pour le lendemain.

La cantine peut prendre en charge les enfants allergiques. Les parents doivent fournir un certificat médical. Un protocole d'accueil individualisé sera mis en place.

Pour des questions d'hygiène, les enfants amèneront une serviette de table, propre et marquée au nom de l'enfant, tous les lundis matin.

Le droit à la différence

Je dois

- accepter les enfants qui sont différents de moi
- pouvoir jouer avec tous les enfants
- respecter l'égalité des droits entre les garçons et les filles
- pouvoir refuser de jouer si j'en ai envie

Je ne dois pas

- me moquer des mes camarades
- exclure un enfant d'un jeu parce qu'il est différent



A la cantine



Je vais aux toilettes et je me lave les mains avant de passer à table. J'entre et je sors dans le calme de la cantine.

Je chuchote avec mes camarades.

Je goûte à tous les plats.

Je me tiens correctement à table.

Je suis poli vis à vis du personnel de service et de surveillance, sans oublier le "s'il vous plait" et le "merci".

Je suis respectueux envers mes camarades et les adultes.

Je respecte le matériel et les locaux de la cantine.



Je ne cours pas.

Je ne crie pas.

Je ne dis pas de gros mots.

Je ne joue pas avec la nourriture.

Je ne gaspille pas la nourriture.

Je ne suis pas autorisé à me lever de table pendant les repas

Je ne suis pas autorisé à sortir du réfectoire pendant les repas.

Pas d'insultes et pas de coups.

Pendant la récréation

En élémentaire, des animations seront proposées régulièrement et de nombreux jeux sont à la disposition des enfants.



Au cours des récréations, les jeux doivent être modérés.

Je respecte le matériel et les locaux de l'école.

Je fais attention aux petits dans la cour.

Je laisse la cour propre en utilisant les poubelles.



Je ne bouscule pas mes camarades.

Je ne me bagarre pas.

Je ne dois pas jouer, ni me cacher dans les toilettes.

Les jeux violents ou dangereux, les discussions trop vives, les querelles et les disputes sont expressément défendus.

Il est défendu d'écrire sur les murs ou sur les portes, de souiller le sol de la cour (crachats, papiers, etc...) En cas de non-respect de ses règles, les surveillantes de cour :

1- m'avertissement oralement 2- copie de lignes 3- à cinq croix, je serais exclu (e) de la cour.

J'assume mes fautes ou mes erreurs.

Si je ne respecte pas les règles, je pourrais être :

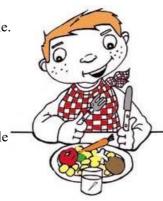
- changé (e) de place
- isolé (e) pendant quelques temps
- puni (e) de récréation

Ma faute est notée sur le cahier des croix :

✓ J'aurais une croix si je joue avec la nourriture, je crie, je cours dans le réfectoire, j'utilise un langage vulgaire, je manque de respect envers le personnel encadrant, ou pour violences physiques ou verbales...

Quand je comptabilise trois croix : un avertissement sera adressé à mes parents.

A cinq croix, je serais exclu (e) de la cantine pendant une semaine.



RÈGLEMENT DE LA CANTINE RÉFECTOIRE ET COUR DE RÉCRÉATION 2017-2018

A retourner à l'école avant le 7 septembre 2017

	(c)	élève de la classe de
reconnaît avo	ir pris connaissance du présent règle	ment et m'engage à le respecter.
	Signat	ure de l'enfant
Si besoin, merci	aux parents de lire ce règlement à votre enf	ant.
T ' / /		
père, mère ou t	cuteur de l'enfant 1	
père, mère ou t Domicilié (e) .	récise que mon enfant mangera à la crégulièrement : tous les jours - le	antine : lundi - le mardi - le jeudi - le vendre e m'engage à remplir la feuille de pr
père, mère ou t Domicilié (e) .	récise que mon enfant mangera à la c régulièrement : tous les jours - le occasionnellement : dans ce cas, j sence par période	antine : lundi - le mardi - le jeudi - le vendre e m'engage à remplir la feuille de pr résent règlement,
père, mère ou t Domicilié (e) .	récise que mon enfant mangera à la c régulièrement : tous les jours - le occasionnellement : dans ce cas, j sence par période econnaît avoir pris connaissance du p	antine : lundi - le mardi - le jeudi - le vendre e m'engage à remplir la feuille de pr résent règlement, téléphone :

¹Rayer la mention inutile